

Affaire 12-141021

Budget principal de la ville- vente du terrain AP 333 par le budget principal au budget annexe « Lotissement de la Petite Plaine »

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 octobre 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 22

Absents : 01

Procurations : 06

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE  
OCTOBRE  
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe à Johnny PAYET – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint à Sandra GRONDIN – Mickaël PAYET conseiller municipal à François FRUTEAU de LACLOS – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT



## AFFAIRE N°12 - 141021

### Budget principal de la ville- vente du terrain AP 333 par le budget principal au budget annexe « Lotissement de la Petite Plaine »

Par délibération n° 07-151216 du 15 décembre 2016, le conseil municipal de La Plaine des Palmistes a créé le budget annexe du « Lotissement de la Petite Plaine ».

Pour mémoire, les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Les opérations correspondantes sont obligatoirement décrites dans un budget annexe qui utilise une comptabilité de stocks spécifiques.

Lorsque le terrain à aménager figure à l'actif de la commune, l'affectation de ce terrain à l'opération d'aménagement s'analyse comme une cession à titre onéreux du budget principal au budget annexe, pour un montant égal à la valeur vénale du terrain.

Le terrain d'assiette du « Lotissement de la Petite Plaine », cadastré AP333, a une superficie de 8 430 m<sup>2</sup> et une valeur de 51 133.04 € HT (il est précisé que cette cession n'est pas soumise à la TVA).

D'un point de vue budgétaire, cette cession entrainera les mouvements suivants :

Un titre de recette de 51 133.04 € HT sur le compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations » (chapitre 77) dans le budget principal (ainsi que les écritures relatives à la constatation de la plus ou moins-value et de la sortie de l'actif) ;

Un mandat de dépense de 51 133.04 € HT sur le compte 6015 « Terrains à aménager » (chapitre 011) du budget annexe « Lotissement de la Petite Plaine ».

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la vente du terrain AP333 par le budget principal et l'acquisition par le budget annexe du « Lotissement de la Petite Plaine » dudit terrain pour la somme de 51 133,04 € HT.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la Décision Modificative (DM) n°1 pour l'année 2021.

Les opérations concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **3 refus de vote** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

**APPROUVE** les termes du présent rapport,

**VALIDE** la vente du terrain AP333 par le budget principal au budget annexe « Lotissement de La Petite Plaine »

**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DCM12-141021-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2021  
Date de réception préfecture : 26/10/2021